

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 19 octobre 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : jeudi 12 octobre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - ARGENTE Luce - TRANVAUX Patrice - WHITE Cécile - MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Benoit MOUNIER ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - Stéphane DENIS ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DELOURME.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal SAVIGNE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2023/68

Objet : Signature d'une convention de financement et de réalisation de l'éclairage et de rénovation - Tranche 1.

M. SAVIGNE, en qualité d'interlocuteur privilégié auprès de Morbihan Energies, informe les membres du Conseil municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage public sont proposés. Il s'agit de remplacer l'éclairage actuel par des ampoules leds moins énergivores.

Une tranche 1 est prévue pour remplacer 48 luminaires.

Le coût prévisionnel est de 46 120.00 € HT soit 55 344 € TTC. Morbihan Energies prend à sa charge 30% du montant HT soit 13 836 €. Le reste à charge de la Commune est donc 41 508 € TTC.

70% du montant HT	: 32 284 €
+ la TVA à 20%	: 9 224 €
TOTAL	: 41 508 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 17

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 056-215600321-20231103-2023_068-DE

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le projet de rénovation de l'éclairage public proposé par Morbihan Energies.
- **Donne** son accord pour une prise en charge financière par la Commune d'un montant de 41 508 €.
- **S'assure** que les crédits sont inscrits au Budget.
- **Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour signer la Convention avec Morbihan Energies.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Pascal SAVIGNE,
Secrétaire de séance.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official stamp.